

DEPARTEMENT DU **PAS-DE-CALAIS** ARRONDISSEMENT DE LENS CANTON DE CARVIN

VILLE DE LIBERCOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ET DES DECISIONS

DELIBERATION N° 2024/07

OBJET : ACQUISITION DE LA RUE DE FLANDRES – DE SES ESPACES PUBLICS ET RESEAUX DIVERS ET INTEGRATION DANS LE DOMAINE PUBLIC

L'an deux mille vingt-quatre le vingt et un du mois de Février à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Daniel MACIEJASZ, Maire, à la salle Simone de Beauvoir, en suite d'une convocation du 15 Février 2024, affichée à la porte principale de la Mairie.

Etaient présents :

Daniel MACIEJASZ - Alain COTTIGNIES - Karima BOURAHLI - Daniel KANIA - Françoise LAGACHE - Patrick HELLER - Christian CONDETTE - Maria DOS REIS - Monique CAULIER - Lydie RUSINEK - Jean-Marie DERUELLE - Véronique MORTKA - Rachid DERROUICHE - Nicolas COUSSEMENT - Valérie INVERSIN - Anne-Sophie OSINSKI -Mélissa DEMERVAL - Pauline DETOURNAY - Alexis LEGRAND - Aïcha BOULOUIZ-LEMBA - Sébastien HOGUET

Etaient excusés :

Madame Emilie BOSSEMAN qui n'a pas donné de procuration Monsieur André RUCHOT qui n'a pas donné de procuration Monsieur Bruno DESRUMAUX qui n'a pas donné de procuration

Monsieur Vincent VANDEN TORREN qui a donné procuration à Monsieur Daniel **MACIEJASZ**

Madame Corinne DUTEMPLE qui a donné procuration à Monsieur Nicolas COUSSEMENT Monsieur Olivier SOLON qui a donné procuration à Monsieur Alain COTTIGNIES Madame Alice MOCHEZ-HUYS qui a donné procuration à Monsieur Daniel KANIA Madame Mathilde BETRAMS qui a donné procuration à Madame Valérie INVERSIN

Monsieur Nicolas COUSSEMENT est élu secrétaire de séance.

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de l'acquisition de la Rue de Flandres ainsi que son incorporation dans le domaine privé puis public communal des voiries et réseaux de desserte de la résidence « Les Six Drèves ».

Monsieur le Maire précise que ce projet fera l'objet après acquisition en domaine privé communal des voiries et réseaux de desserte de la résidence «Les Six Drèves» et conformément à l'article L141-3 du Code de la voirie routière, d'un transfert de domanialité du domaine privé et public communal.

Il est également indiqué que la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin assure déjà la gestion et l'entretien des réseaux d'assainissement et d'eau potable.

Le conseil municipal,

- Vu l'article L1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29
- Vu le Code de l'Urbanisme et notamment son article L 318-3
- Considérant la demande de rétrocession des voiries, des us de la demande de rétrocession des voiries, des us de la demande de rétrocession des voiries, des us de la demande de rétrocession des voiries, des us de la demande de rétrocession des voiries, des us de la demande de rétrocession des voiries, des us de la demande de rétrocession des voiries, des us de la demande de rétrocession des voiries, des us de la demande de rétrocession des voiries, des us de la demande de rétrocession des voiries de la demande de rétrocession de la demande de rétrocession de la demande de la demande de la demande de la demande de rétrocession de la demande divers de la rue de Flandres, cadastrée section AE n Date de rélétion projecture: 01/03/2024 TAT à DOUAI, moyennant l'euro symbolique



Considérant l'utilité de classer la voirie, les réseaux et les parties communes de la rue de Flandres dans le domaine public communal

Considérant que, conformément à l'article L 141-3 du code de la voirie, la procédure de classement dans le domaine public routier communal de la voirie, ne nécessite pas d'enquête publique préalable

Après avis favorable de la commission « Prévention - Médiation - Sécurité - Renouvellement Urbain - Travaux - Gestion du Patrimoine - Urbanisme - Cadre de vie et Développement Durable » qui s'est réunie le 5 Février 2024 et après avis favorable de la commission « Finances-Ressources Humaines-Jumelage » qui s'est réunie le 14 Février 2024, après avoir pris connaissance de la note de synthèse remise avec l'ordre du jour et après en avoir délibéré, à l'unanimité, soit 26 voix :

- 1) Décide d'accepter la rétrocession par la SA d'HLM SIA HABITAT de la rue de Flandres, cadastrée section AE n° 712p, de ses parties communes et des réseaux divers, moyennant l'euro symbolique
- 2) Décide que le transfert de propriété sera réalisé par acte administratif établi avec l'assistance du cabinet Foncier 62/59 à ARRAS, et reçu par Monsieur le Maire de LIBERCOURT, qui autorise Monsieur Alain COTTIGNIES, 1er adjoint, à comparaître à l'acte administratif de vente au nom et pour le compte de la commune, conformément à l'article L 1311-13 du Code général des Collectivités Territoriales
- 3) Décide d'incorporer les 160 mètres linéaires dans la voirie communale portant le nombre total de kilomètres à 33 385.
- 4) Rappelle que la présente acquisition n'est pas soumise à l'estimation du service des domaines, son montant étant inférieur à 180.000 €.
- 5) Considère que la présente acquisition passée dans le cadre de l'article 1042 du code général des impôts ne donne lieu à aucune perception au profit du Trésor Public.
- 6) Décide qu'après publicité foncière de l'acte de vente à la conservation des hypothèques, de procéder au transfert de domanialité au domaine public communal, conformément à l'article L141-3 du code de la voirie routière.
- 7) Dit que les frais de procédure seront à la charge de SIA HABITAT à DOUAI.
- 8) Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette rétrocession.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois dès transmission au représentant de l'Etat et sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Le secrétaire de séance

Mr Nicolas COUSSEMENT

Date de publication : - 1 MARS 2024 Pour extrait certifié conforme.

LIBERCOURT, le- 1. MARS. 2024

Le Maire,

Daniel MACIEJASZ

Accusé de réception en préfecture 062-216209072-20240301-DELIB-2024-07-DE Date de télétransmission : 01/03/2024 Date de réception préfecture : 01/03/2024